



CONDITIONS D'ADMISSION

1. Tarifs

Au 01/03/2023

	EHPAD DU SALEVE – CRUSEILLES	EHPAD DES GLIERES – GROISY
Prix de journée hébergement :	68.17 €	68.16 €
Tarif journalier dépendance :		
• GIR 1 - 2	22.80 €	
• GIR 3- 4	14.47 €	
• GIR 5 - 6	6.14 €	
Tarif journalier (reste à charge)	74.31 €	74.30 €
Coût mensuel (30 jours)	2 229.30 €	2 229.00 €

Tarif journalier = Prix de journée hébergement et tarif dépendance minimal (Allocation Personnalisée d'Autonomie déduite soit le ticket modérateur). En cas de dépassement de ressources, le Conseil Départemental appliquera une A.P.A. moins importante.

**A savoir, dès l'entrée en E.H.P.A.D., l'A.P.A. à domicile ne vous sera plus versée.
Il est possible de solliciter, en fonction de vos ressources, l'Allocation Logement.**

2. L'admission se fait :

- A. A titre payant : Après avoir signé l'engagement de payer les frais de séjour, le résident ou le responsable de celui-ci régleront les frais de séjour mensuellement à terme échu.
- B. A titre d'assisté : (Demande de prise en charge au titre de l'Aide Sociale)
Soit après autorisation de placement délivrée par le Conseil Départemental, soit après remise d'une attestation de dépôt de dossier d'Aide Sociale délivrée par la Mairie du domicile.

3. Pièces administratives à fournir lors de l'entrée :

Copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance si célibataire et carte d'identité	Copie de l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année en cours
Une photo récente	<u>Avez-vous une assurance dépendance ?</u> Si oui, nous fournir une copie du contrat.
Carte d'immatriculation à l'assurance maladie « Attestation + Carte Vitale » et la carte de mutuelle	Votre n° d'allocataire C.A.F. ou M.S.A. « si vous bénéficiez de l'A.P.L. »
La carte de groupe sanguin + le carnet de vaccination « Facultatif »	Copie du justificatif d'A.P.A. (la décision) « si vous en bénéficiez. »
1 attestation de Responsabilité Civile (assurance de l'Etablissement n'incluant pas la responsabilité civile des Résidents)	Fournir les directives à respecter en cas de décès : copie du contrat obsèques « si vous en avez souscrit un »
Un relevé d'identité bancaire ou postal (si paiement par prélèvement automatique)	Copies du jugement de protection juridique ou mandat de protection future